

Personne
de la famille
pour M. CHAABI
A

Rabat le 10 Novembre 2016

Mère,

Suite aux derniers malheureux et très inquiétants événements que nous avons connus lors de la réunion du jeudi 3 novembre, il m'est indispensable de te faire part de mon ressenti.

En effet, cette réunion avec Mr Med Iraki sur laquelle nous portions tous de grands espoirs s'est hélas terminée en fiasco. Déjà sur la forme, il aurait été souhaitable de recevoir ce Monsieur distingué, cultivé, alerte et respectable que nous avons sollicité pour nous venir en aide dans un moment crucial dans l'un des salons de la maison et non dans un bureau comme si on allait lui faire passer un entretien d'embauche. Sa probité, ses compétences, son intégrité ne sont plus à démontrer. Je suis sûr et certain que Mr Iraki requiert toutes les qualités morales et les compétences techniques, d'autant plus que toute la famille le connaît parfaitement depuis des années et a un avis consensuel le concernant pour nous venir en aide.

Lors de mes entretiens antérieurs avec Omar et devant témoins il a été pourtant clair et défini que la Famille Chaabi solliciterait Mr Iraki pour superviser le groupe pendant une durée déterminée à l'avance et qu'il procéderait à toutes les démarches pour solutionner toutes les problématiques successorales dans le respect des lois et des intérêts de chacun d'entre nous dans la totale transparence.

Le retournement de situation lors de cette réunion m'a surpris avec de plus l'agression physique et la tentative de meurtre dont j'ai été victime devant tous les témoins présents alors que je suis physiquement handicapé par ma clavicule fracturée et des douleurs insupportables. Comment sera-t-il possible de me réunir avec des 'frères' qui m'agressent allant jusqu'à l'un d'entre eux de vouloir m'assassiner en me jetant au visage une théière en acier massif pleine de thé brulant ?

- Pourquoi mère tu ne réponds plus à mes nombreux appels téléphoniques et à mes demandes pourtant respectueuses pour te rencontrer et ce depuis le décès de mon père ?

1
توصلت الى كالمسح بعد اذن
10/11/2016
خالد عبد ربه
مقوسن قصاني لدى محكم الرباط
شارع - صارة البرقم في الرباط
الهاتف النقال - 0663 30 13 56

- Pourquoi ai-je été éjecté de mes fonctions de conseiller du Président depuis le décès de mon défunt papa ?
- Pourquoi avoir réduit mon salaire et mes quelques avantages en nature ?
- Pourquoi avoir donné des directives aux différents directeurs du groupe pour m'interdire l'accès à toute information concernant l'une ou l'autre des sociétés dans lesquelles je suis pourtant héritier et membre du conseil d'administration et dont je suis aussi et surtout caution solidaire des crédits non encore inventoriés à ce jour ?
- Pourquoi avoir impliqué mes frères dans la gestion des différentes filiales sachant qu'ils sont parti pris dans l'héritage ?
- Pourquoi mettre des biens à la disposition exclusive de deux héritiers alors que la charge locative est supportée par tous les héritiers et que l'accès aux autres héritiers est interdit
- Pourquoi permettre à certains héritiers de commettre toutes sortes de forfaitures, d'occuper et d'exploiter illégalement des biens appartenant à tous les héritiers ?
- Pourquoi ces pratiques, dont l'issue sera hélas des plus scandaleuses, retentissantes et aux graves conséquences légales dont devront répondre inmanquablement les auteurs totalement inconscients de leurs actes et de leurs comportements maladroits et qui t'entraîneront, mère, à ton insu vers de sérieuses difficultés.
- Pourquoi? Pourquoi? Pourquoi?...
- Comment ne rien faire devant une situation aussi grave ?
- Comment me demander de ne rien faire devant des agressions très violentes susceptibles d'entraîner la mort ?

Je constate pourtant de nombreuses et graves irrégularités qui relèvent pour certaines d'entre elles du code pénal. Seule la mémoire de mon défunt papa et la préservation de sa renommée me forcent à me taire pour l'instant mais jusqu'à quand je peux rester passif devant :

- La falsification de documents,
- Les encaissements indus de loyers,
- Les retraits de fonds des sociétés à des fins personnelles,
- L'alimentation obscure et illégale de la fondation de différentes provenances sans l'accord des héritiers,

- La dissimulation de l'héritage tant au Maroc qu'à l'étranger et à sa soustraction aux héritiers,
- Les retraits de chèques sur le compte personnel de mon défunt papa postérieurs à la date de son décès,
- Les différents conflits d'intérêts dans la gestion d'Asswak Es-Salaam et à la perception exclusive et non distribuée des revenus encaissés,
- L'exploitation de locaux appartenant aux héritiers sans contre partie de loyers,
- Les datations signées sans aucun accord de tous les héritiers pour garantir des prêts et des créances dont on ignore même les montants,
- Les prises de décisions managériales très hasardeuses et en tout cas en total rupture avec l'esprit Groupe CHAABI comme par exemple le licenciement d'un Directeur Generalde filiale pour motifs de vengeance purement personnelle,
- Les prises de décisions d'investissement de plus de 200 Millions de Dirhams par crédit bancaire sans l'accord unanime des héritiers dans une des filiales en arrêt depuis plus de 4,5 ans maintenant et dont le secteur d'activité est largement sinistré et déjà en surproduction,
- Les prises de décisions d'autoriser une filiale de continuer de procéder à des ventes en VEFA malgré l'interdiction réglementaire.

Je resterai ici silencieux sur d'autres irrégularités bien plus compromettantes et gravissimes dont je préfère pour l'instant ne pas divulguer les détails précis et extrêmement dommageables

Comment peut-on partager l'actif des sociétés sans connaître le réel passif et dissimuler les dettes apparentes et occultes ?

Devant toutes ces interrogations et ma mise à l'écart de toutes les activités du Groupe :

- Je ne peux pas me prononcer valablement sur les différents états qui m'ont été adressés à l'occasion des prochaines réunions des Assemblées Générales prévues les 14,15,16 et 17 novembre 2016 et plus particulièrement sur la répartition des actions héritées de feu mon père dans chacune de ces sociétés et ce jusqu'à l'établissement de l'inventaire dans sa totalité (Patrimoine et Dettes). Aussi, je demande de sursoir au partage de l'héritage jusqu'à finalisation complète de cet inventaire et ce conformément aux articles 373 et suivants du code de la famille,
- Je retire mon accord concernant ta nomination en tant que Président Directeur Général de la Holding et ses filiales,
- Je retire également mon accord concernant les procurations établies aux noms de Mr Benzakour et Mme Kerroumi

Je reste convaincu, mère, que tu sauras, dans un élan maternel de préservation de tous, remédier au plus vite à cette situation qui devient hautement explosive que je regrette profondément et dont les risques d'affrontements agressifs sont hélas des plus sérieux. Dans le cas contraire, je serai contraint et forcé de par votre attitude défiant tous les lois et dangereusement agressive ainsi que votre surdité et aveuglement a tous mes innombrables appels conciliants de recourir à toutes les actions légales pour préserver mes intérêts et maintenant ma survie.

Mohcine Ibn Hadj Miloud